



**École  
Supérieure  
Art  
Avignon**

École supérieure d'art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 084-200027258-20231013-D\_131020231-DE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023**

### **DÉLIBÉRATION N°1**

#### **Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'ESAA**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et au regard des statuts de l'ESAA, il est procédé aux élections de la Présidence et de la Vice-Présidence du Conseil d'administration.

L'élection de la Présidence et de la Vice-Présidence a lieu sur la liste des membres du Conseil d'administration.

**Cécile Helle, Maire d'Avignon,**

**Violaine DEMARET, préfète de Vaucluse**

**Anne Gagniard, Conseillère municipale déléguée à l'Université, aux établissements d'enseignement supérieur,**

**Marc Simelière, Conseiller municipal délégué au tourisme,**

**Claude Nahoum, Premier Adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire,**

**Frédérique Corcorale, Adjointe au Maire, Déléguée au quartier Ouest et à l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité**

**Ghislaine Persia, conseillère municipale**

**Damien Malinas, personnalité qualifiée de l'État,**

**Réjane Perret, personnalité qualifiée de la Ville d'Avignon,**

**Hervé Giocanti, représentant des enseignant-es,**

**Benoît Broisat, représentant des enseignant-es,**

**Laetitia Herbette, assistante du pôle scolarité,**

**Paul Prévostat, représentant des étudiant-es,**

**Marie Garance Massal, représentante des étudiant-es,**

**Dalia Messara, chargé des enseignements supérieurs de la DRAC PACA par délégation de la directrice régionale des affaires culturelles de la DRAC PACA**

La Présidence et la Vice-Présidence sont élues par les membres du CA, à la majorité des deux-tiers, pour une durée de 3 ans, renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Le Président convoque le Conseil d'administration au moins 2 fois par an. Il préside les séances du Conseil. Il nomme le personnel sur proposition du directeur. Il est assisté du/de la Vice-Président.e, désigné.e dans les mêmes conditions. Le Président peut déléguer sa signature.

Le Président du Conseil d'administration

Damien Malinas



	16	Membres présents
	14	Nombre de votants
	14	Pour
	00	Contre
		Abstention

Monsieur le Président donne délégation de signature à Madame la Vice-Présidente en son absence.

	PRÉSIDENT-E :
	VICE-PRÉSIDENT-E :

Le Conseil d'administration, en date du 13 octobre 2023, après avoir voté, élit :